Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le
ID : 035-213503121-20260518-058_26-DE

Département d'Ille-et-Vilaine Commune de Saint-Senoux Saint Senoux	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2026**
MEMBRES En exercice : 19 Présents : 18 Votants : 19 Pouvoirs : 1 **DATES** Convocation : 12/05/2026 Affiché le : 22/05/2026	L'an deux mil vingt-six, le dix-huit mai, à dix-neuf heures, Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Senoux, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances en Mairie, sous la présidence de Delphine HINRY, Maire. **Présent.es** : HINRY Delphine, LAIR Maryline, TEXIER Nicolas, COUËPEL Anne-Marie, BOITEAU Christophe, ESNAUD Bernard, BESSON Robert, THÉZÉ Éric, DEFAY Christine, DELAUNAY Yvane, REBELLE Laetitia, DUPONT David, QUINQUET Héloïse, HELSTROFFER Bruno, FLOC'H Hélène, WALTER Georgia, CAOUS Anne-Lucie, AFFRES Hamilton **Absent.es** : BOUGE Vincent **Pouvoirs** : BOUGE Vincent à COUËPEL Anne-Marie **Secrétaire de séance** : TEXIER Nicolas

Délibération n°058.26

- **Objet - Création d'un poste non permanent en catégorie C pour accroissement saisonnier d'activité (services techniques)**

Madame le Maire rappelle que l'article L. 332-23 2° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.
Madame le Maire expose également qu'il est nécessaire de prévoir un renfort saisonnier pour l'entretien des espaces verts, et des lieux fréquentés par le public en période estivale, comme l'aire de bivouac, les espaces publics. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, Madame le Maire propose de créer, à compter du 1er juin 2026, un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique territorial (catégorie C) dont la durée hebdomadaire de service est de 35 heures (35/35ème) et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 6 mois sur une période de 12 mois suite à un accroissement saisonnier d'activité.
Le besoin étant récurrent, Madame le Maire propose de recruter un agent contractuel en référence au grade d'adjoint technique territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 6 mois allant du 1er avril au 30 septembre à compter de 2027 et pour la durée de son mandat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (19 voix pour) décide de :

- autoriser le Maire à recruter un agent contractuel pour une durée de 6 mois à compter du 1er juin 2026,
- autoriser le Maire, pendant toute la durée de son mandat, à recruter un agent contractuel en référence au grade d'adjoint technique territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 6 mois allant du 1er avril au 30 septembre, à compter de 2027,
- décider que cet emploi relève de la catégorie hiérarchique C,
- préciser que cet agent assurera des fonctions d'adjoint technique polyvalent à temps complet à hauteur de 35h hebdomadaires,
- préciser que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 – indice majoré 366, compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience,
- inscrire les crédits correspondants au budget,
- donner tout pouvoir à Madame le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Delphine HINRY

MAIRIE DE St-SENOUX 35580